

- VILLE D'AVIGNON -

Conseil Municipal du : 17 décembre 2014

Compte rendu analytique de la séance, en application des dispositions de l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE :

Madame le Maire, Présidente,

M. GONTARD, Mme BELAÏDI, M. CASTELLI, Mme BUGEON, M. FOURNIER, Mme LAGRANGE, M. CERVANTES, Mme REZOUALI, M. PEYRE, Mme ABEL-RODET, M. GIORGIS, Mme PORTEFAIX, M. MONTAIGNAC, Mme GAGNIARD, M. BORBA DA COSTA, Mme GAILLARDET, M. YEMMOUNI, M. EL KHATMI, Mme CLAVEL, Adjoints au Maire,

M. MATHIEU, Mme LICHIERE, M. ROCCI, M. BLUY, M. GROS, Mme MAZARI - ALLEL, M. BELHADJ, M. FERREIRA, Mme LEFEVRE, Mme ROZENBLIT, Mme BOUHASSANE, Mme CROYET, M. DELAHAYE, M. MARTINEZ - TOCABENS, Mme MOREL, Mme HADDAOUI, Mme MAS, M. GLEMOT, Mme GOILLIOT - XICLUNA, Mme ROUMETTE, M. MERINDOL, M. CHRISTOS, M. LOTTIAUX, M. VAUTE, Mme RIGALT, M. MARCUCCI, Mme LOUARD, Mme DUPRAT, M. PALY, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme LAMOUREUX par Mme HELLE
M. HERMELIN par Mme LAGRANGE
M. AUDOYER GONZALEZ par Mme BELAÏDI

XXX

Mme LABROT jusqu'alors représentée par M. FOURNIER, entre en séance au cours des débats relatifs au rapport n°1.

M. BELHADJ sort avant le vote du rapport n°7 puis rejoint l'assemblée pendant la présentation du rapport n°9.

Mmes REZOUALI et BELAÏDI quittent la salle après le vote du rapport n°7 puis reviennent en séance au cours des débats relatifs rapport n°10.

Mme MOREL quitte l'assemblée avant le vote du rapport n°10 donnant pouvoir à Mme LEFEVRE.

XXX

La séance est ouverte à **18h10** par Mme le Maire, Présidente.

XXX

Mme GAILLARDET est désignée comme Secrétaire de Séance.

XXX

Le compte-rendu analytique de la précédente séance du **27 novembre 2014** est **ADOPTÉ**.

XXX

1 - FINANCES - BUDGET : Débat d'Orientation Budgétaire pour 2015. Mme Cécile HELLE, Présidente. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour 2015.

- **PREND ACTE** -

2 - DOMAINE : Dotation de Développement Urbain (D.D.U.) 2014 - Approbation des plans de financement. Mme Cécile HELLE, Présidente. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** les plans de financement prévisionnels,

- **SOLLICITE** une subvention générale d'un montant de 1 338 714 € au titre de la Dotation de Développement Urbain pour l'année 2014 auprès de Monsieur le Préfet de Vaucluse,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu (e) Délégué (e) à signer toutes les pièces à intervenir.

- **ADOPTE** -

3 - FINANCES : Contractualisation entre la Ville d'Avignon et le Département de Vaucluse - Avenants 2014 et 2015 à la contractualisation départementale 2012/2014. Mme Cécile HELLE, Présidente. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **SOLLICITE** le Conseil Général de Vaucluse pour les avenants 2014 et 2015 à la contractualisation entre le Département de Vaucluse et la Ville,

- **DECIDE** de proposer dans ce cadre la création de la liaison « chemin des canaux » et le réaménagement de l'espace de proximité du Pré du Curé,

- **VALIDE** les 2 plans de financement annexés à la délibération,

- **IMPUTE** la recette au compte 1323,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu (e) Délégué (e) à signer toutes pièces à intervenir.

- **ADOPTE** -

4 - DÉVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN : Amélioration d'une aire de jeux dans le parc Chico Mendès au quartier du Pont des Deux Eaux - Réaménagement du local associatif de la Coupo Santo dans le quartier de la Rocade - Réaménagement d'une aire de Skate Park sur l'île Piot - Approbation de la subvention au titre de la Réserve Parlementaire. Mme Cécile HELLE, Présidente. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le montant de la subvention sollicitée au titre de la réserve parlementaire affectée aux 3 projets concernant l'aire de jeux du parc Chico Mendès, la salle de la Coupo Santo et l'amélioration du Skate Park qui s'élève à 45 000 € et se décompose ainsi : Aire de jeux parc Chico Mendes : 10 000 € HT ; Coupo Santo: 25 000 € HT ; Skate Park : 10 000 € HT,

- **APPROUVE** le plan de financement annexé à la présente délibération,

- **IMPUTE** la recette au compte 1321,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu (e) Délégué (e) à signer toutes pièces à intervenir.

- **ADOpte** -

5 - VOIRIE : Aménagement d'un Skatepark sur l'île Piot - Convention de mandat avec la société TECELYS. Mme Cécile HELLE, Présidente. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le coût prévisionnel pour l'aménagement d'un Skatepark sur l'île Piot pour un montant de 300 00 € TTC,

- **APPROUVE** la convention de mandat à intervenir avec la société TECELYS pour assurer, au nom et pour le compte de la Ville, la maîtrise d'ouvrage de la conception et de la réalisation de cet aménagement,

- **IMPUTE** la dépense sur le budget 2015 en section d'investissement,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer les pièces à intervenir.

- **ADOpte** -

6 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Représentation de la Ville au sein des instances de la Société du Marché d'Intérêt National d'Avignon (SMINA) - Modification. Mme Cécile HELLE, Présidente. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DESIGNE** M. Joël PEYRE, en qualité de représentant de la Ville aux Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires et Mme Cécile HELLE, M. Joël PEYRE, M. André MATHIEU, M. Olivier GROS et Mme Josette GOILLIOT-XICLUNA, en qualité de représentants de la Ville au sein du Conseil d'Administration,

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

- **ADOpte** - Se sont abstenus : Mme MAS, M. GLEMOT, Mme ROUMETTE, M. MERINDOL, M. CHRISTOS, M. LOTTIAUX, Mme RIGAULT.

7 - VIE ASSOCIATIVE : Subventions aux associations - Mise en place de critères d'aide à la décision. Mme Zinebe HADDAOUI, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** les critères généraux d'aide à la décision pour l'attribution des subventions,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

- **ADOPTE** -

8 - FINANCES - BUDGET : Exécution du budget 2014 - Attribution de subventions aux associations non conventionnées. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** aux associations non conventionnées l'attribution de subventions pour un montant total de 86.946,00 € et au GIP Maison des Adolescents une subvention de 20.000 €.
- **IMPUTE** les sommes de 86 946 € au compte 65748 et de 20 000 € au compte 65737.

- **ADOPTE** -

9 - FINANCES - BUDGET : Exécution du budget 2014 - Décision modificative n°2. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** la reprise de deux provisions la première, pour garanties d'emprunts, constituée en 1992, d'un montant de 10.854.257,37 € et la seconde, pour risques, constituée en 2003, d'un montant de 500 000 €, et devenues toutes deux sans objet ;
- **APPROUVE** les écritures d'ordre passées à cet effet et décrites dans la décision modificative du budget 2014 jointe à la présente délibération.

- **ADOPTE** - Se sont abstenus : Mme GOILLIOT-XICLUNA, M. VAUTE, M. MARCUCCI, Mme DUPRAT.

10 - FINANCES - BUDGET : Programme d'équipement 2015 - Ouverture anticipée des crédits en section d'investissement. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à engager, liquider et mandater les dépenses d'équipement, et procéder aux recettes, à compter du 1er janvier au titre de l'exercice 2015, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent,
- **DECIDE** que la présente délibération vaudra ouverture de crédits sur l'exercice 2015 aux programmes décrits,
- **AUTORISE** la reprise de ces ouvertures de crédits au budget primitif 2015 à venir,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à effectuer les virements nécessaires dans le cadre d'un même chapitre.

- **ADOPTE** -

11 - FINANCES - BUDGET : Exécution du budget 2015 - Affectation budgétaire au chapitre 65 au profit des associations conventionnées. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** l'affectation budgétaire pour l'exercice 2015 au profit des associations conventionnées pour un total de **2.956.872,00 €**.

- **ADOpte** – Mme HADDoui ne prend pas part au vote.

12 - FINANCES : Approbation du versement d'une subvention d'équipement à la Ligue contre le Cancer. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** au titre de l'année 2014 une subvention d'équipement de 100 000 € au comité Vauclusien de la Ligue contre le Cancer ;

- **IMPUTE** cette dépense au chapitre 204, compte 20422 fonction 520 ;

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer la convention s'y rapportant.

- **ADOpte** -

13 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Prestations de reprographie de documents gros volumes au profit d'utilisateurs extérieurs - Création du tarif des photocopies. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** d'établir le tarif, applicable aux établissements publics extérieurs et aux associations locales sollicitant le service reprographie pour des impressions, comme suit : tarif à la page : A4 - noir et blanc : 0,09 € le Recto, 0,07 € le Recto/Verso, A4 – couleur : 0,11 € le Recto, 0,09 € le Recto/Verso, A3 - noir et blanc, 0,17 € le recto, 0,14 € le Recto/Verso, A3 – couleur : 0,20 € le recto, 0,16 € le Recto/Verso,

- **IMPUTE** les recettes à percevoir sur le compte 70388 du budget principal.

- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOpte** -

14 - VOIRIE : Avenant n°4 au marché de fourniture de mobiliers urbains de dispositifs publicitaires passé avec la société DECAUX Mobiliers Urbains. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOpte** l'avenant n°4 prolongeant de 7 mois, à compter du 30 janvier 2015, la durée du contrat actuellement en cours avec la société JC DECAUX Mobiliers Urbains,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu (e) Délégué (e) à signer toutes pièces à intervenir.

- **ADOpte** -

15 - URBANISME - CESSIONS : Cession à l'Office Public de l'Habitat de la Ville d'Avignon de deux maisons d'habitation sises chemin Saint Jean au prix de 180 500 euros. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** de céder à l'Office Public de l'Habitat de la ville d'Avignon deux maisons d'habitation désaffectées sises Chemin Saint Jean à extraire de la parcelle cadastrée IP 126,
- **DECIDE** que la recette correspondante viendra abonder le budget au chapitre 024,
- **AUTORISE** Madame Le Maire ou l'Élu (e) délégué(e) à signer toute pièce et tout acte se rapportant à la présente délibération.

- **ADOPTE** -

16 - PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL - PALAIS DES PAPES : Approbation du projet de restauration de la Tour des Anges et de la Tour de la Garde-Robe. M. Sébastien GIORGIS, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le Projet Architectural et Technique (P.A.T) élaboré par Monsieur REPELLIN, Architecte en chef des Monuments Historiques et vérifié par Monsieur HELLEC, Vérificateur des Monuments Historiques concernant la restauration de la Tour des Anges et de la Tour de la Garde Robe,
- **PREND NOTE** que le coût prévisionnel des travaux de restauration de la Tour des Anges et de la Tour de la Garde Robe s'élève à 2 872 030 € HT, soit 3 446 436 € TTC (option comprise),
- **SOLLICITE** l'État pour la prise en charge des travaux lui incombant ainsi que la prise en charge à concurrence de 40 % des frais de Projet Architectural et Technique (P.A.T) et des travaux,
- **SOLLICITE** les subventions auprès du Conseil Régional et du Conseil Général du Vaucluse,
- **SOLLICITE** l'UNESCO au titre du programme de protection du Patrimoine Mondial,
- **DECIDE** que le financement sera assuré aux moyens de crédits inscrits au budget d'investissement pour les honoraires et les travaux sur le compte 2313,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toutes les pièces à intervenir.

- **ADOPTE** -

17 - POLITIQUE URBAINE : Financement de l'étude documentaire sur les ensembles architecturaux du XXème siècle réalisée par le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (C.A.U.E.) de Vaucluse. M. Sébastien GIORGIS, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** de participer au financement de l'étude documentaire sur les ensembles architecturaux du XXème siècle au C.A.U.E. de Vaucluse à hauteur de 8.000 €,
- **IMPUTE** ce financement sur les crédits ouverts au budget 2014 du service gestionnaire 7012, chapitre 20, compte 2031, fonction 8242, programme 2011P039,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

- **ADOPTE** -

18 - POLITIQUE URBAINE - CENTRE ANCIEN : Dispositif opérationnel d'aides aux ravalements des façades et des devantures commerciales dans les périmètres prioritaires. M. Sébastien GIORGIS, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** de reconduire, sur une période de trois ans, les subventions des façades et des vitrines commerciales sur les périmètres définis, soit jusqu'au 31 décembre 2017,
- **APPROUVE** les taux de subventions proposés sur les deux périmètres définis en annexe,
- **IMPUTE** les dépenses sur les crédits ouverts au budget de la ville d'Avignon, ligne 204 72 20 422,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e), à signer toutes pièces à intervenir.

- **ADOpte** -

19 - POLITIQUE URBAINE - CENTRE ANCIEN : ET PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL : Aides aux propriétaires pour le ravalement des façades et la réfection des devantures commerciales. M. Sébastien GIORGIS, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le versement des subventions aux propriétaires concernés,
- **IMPUTE** les dépenses pour les subventions OPAH, dispositif de ravalement de façades et opération FISAC, sur les crédits ouverts au budget 2014 de la ville d'Avignon, ligne 204 72 20 422 et sur le compte budgétaire 2042, fonction 72 pour le ravalement de façades Patrimoine Historique,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toutes pièces à intervenir.

- **ADOpte** -

20 - URBANISME - ACQUISITIONS : Acquisition à l'euro symbolique auprès de R.F.F des délaissés de voirie le long de la ligne T.G.V.. Mme Christine LAGRANGE, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** d'acquérir de la société R.F.F les délaissés de voirie de la ligne T.G.V en bordure de la Durance pour une superficie totale de 6 hectares 9 ares 40 centiares selon la liste jointe,
- **DECIDE** que cette acquisition aura lieu à l'euro symbolique,
- **AUTORISE** Madame Le Maire ou l'Élu (e) Délégué (e) à signer toute pièce et tout acte se rapportant à la présente délibération.

- **ADOpte** -

21 - URBANISME - CESSIONS : Cession d'une fraction de domaine public communal déclassée cadastrée EH 751, d'une superficie de 113 m², située Avenue de la Folie, au profit de la Polyclinique URBAIN V. Mme Christine LAGRANGE, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** de céder à la polyclinique URBAIN V la parcelle cadastrée EH 751 d'une superficie de 113 m², située Avenue de la Folie,
- **DECIDE** que cette cession se fera à l'euro symbolique,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tout acte ou toute pièce relative à la présente délibération.

- **ADOPTE** -

22 - BÂTIMENTS COMMUNAUX : Protocole transactionnel avec la société STEELGLASS suite au litige consécutif aux travaux réalisés à la piscine Stuart Mill - Autorisation de signer. Mme Christine LAGRANGE, Rapportrice. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** le protocole transactionnel à conclure entre la Ville d'Avignon et la société STEELGLASS,
- **IMPUTE** la dépense de 5 000,00 € HT, majorée des intérêts à compter du 15 septembre 2011, sur le compte 2313, fonction 413, programme 2004P071,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toutes les pièces à intervenir.

- **ADOPTE** -

23 - HABITAT SOCIAL : Financement de l'étude de programmation de reconversion de l'ancien Centre de tri postal à l'association Habitat Alternatif Social - Avenant n°1 à la convention "Action en direction des publics en errance sur la commune d'Avignon". M. Vincent DELAHAYE, Rapporteur. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer l'avenant à la convention passée entre la ville d'Avignon et l'association H.A.S autorisant le versement de la subvention de 7 500 € pour le projet centre de tri postal,
- **IMPUTE** la dépense sur la ligne budgétaire 65748.

- **ADOPTE** - Se sont abstenus : Mme GOILLOT-XICLUNA, M. VAUTE, M. MARCUCCI, Mme DUPRAT.

24 - POLITIQUE URBAINE - CENTRE ANCIEN : Aides aux commerçants pour la réfection des devantures commerciales et / ou l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite - Opération FISAC (Fonds d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce). M. Florian BORBA DA COSTA, Rapporteur. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le versement des subventions aux propriétaires concernés,
- **IMPUTE** les dépenses sur les crédits ouverts au budget 2014 de la ville d'Avignon, ligne 204 72 20 422
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e), à signer toutes pièces à intervenir.

- **ADOPTE** -

25 - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - TARIFS : Droits de places de stationnement et redevances des foires et marchés - Droits de places de stationnement et redevances de voirie - Actualisation des tarifs - Année 2015. M. Florian BORBA DA COSTA, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** d'augmenter les tarifs des droits de place de stationnement et des redevances des foires et marchés, des droits de place de stationnement et des redevances de voirie de 2.50 %, à l'exception des macarons résidants intra-muros et de la taxe locale sur la publicité extérieure,

- **DECIDE** que les nouveaux tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2015,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

- **ADOpte** - Ont voté contre : Mme MAS, M. GLEMOT, Mme ROUMETTE, M. MERINDOL, M. CHRISTOS, M. LOTTIAUX, Mme RIGault, Mme LOUARD, M. PALY.

26 - VOIRIE - CIRCULATION : Liaison mode doux «Chemin des Canaux» - Convention temporaire de maîtrise d'ouvrage et demande de subventions. M. Jean-Pierre CERVANTES, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage des travaux d'assainissement dans le cadre de la réalisation d'une liaison modes doux « chemin des Canaux »,

- **SOLLICITE** une subvention auprès du Grand Avignon pour cet aménagement,

- **IMPUTE** la dépense sur le chapitre 23, fonction 822, compte 2315 et programme 2014EV22,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu (e) Délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOpte** -

27 - FINANCES : Convention 2014 entre la Ville d'Avignon et l'Association "Comité des Fêtes de Montfavet" - Adoption de l'avenant n°1. M. André CASTELLI, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** à l'association « Comité Permanent des Fêtes et Loisirs du Hameau de Montfavet » une subvention complémentaire de 540 € au titre de l'année 2014,

- **APPROUVE** les termes de l'avenant n°1 à la convention en cours,

- **IMPUTE** la dépense sur la ligne 65748-8301

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tout document à intervenir.

- **ADOpte** -

28 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Saisine de la Commission Consultative des Services Publics Locaux préalablement à la relance de deux contrats complexes.
M. David FOURNIER, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** de saisir, pour avis, la Commission Consultative des Services Publics Locaux préalablement à la décision de relancer les deux contrats de délégation de service public du Tourisme et de la gestion des parkings du Palais des Papes, des Halles et la gestion des Halles Centrales.

- **AUTORISE** Madame le Maire à saisir la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour avis chaque fois que cela s'avèrera nécessaire pendant la durée de son mandat.

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

- **ADOpte** -

29 - VIE ASSOCIATIVE - CENTRES SOCIAUX LOISIRS : Avenant n°30 à la convention d'objectifs passée le 5 février 2011 entre la Ville d'Avignon et l'association de Gestion MPT Champfleury - Autorisation de signer. Mme Anne GAGNIARD, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** au titre de l'année 2014, la subvention proposée, soit 5 750 € à l'association de Gestion MPT Champfleury pour la mise en place d'un atelier de cuisine participatif dans les locaux communaux de la Maison pour Tous Champfleury.

- **IMPUTE** cette dépense au 20421 du budget 2014.

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu (e) délégué (e) à signer l'avenant correspondant.

- **ADOpte** -

30 - VIE ASSOCIATIVE - CENTRES SOCIAUX LOISIRS : Avenants aux conventions passées entre la Ville d'Avignon et diverses associations labellisées "Chèques loisirs" - Autorisation de signer. Mme Anne GAGNIARD, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **FIXE** les plafonds 2014 de remboursements «Chèques loisirs» proposés à : 1500 € pour Avignon Sport Barbière Basket Féminin ; 3800€ pour le Cercle des Nageurs d'Avignon ; 2100 € pour l'Entente Gymnique Avignon ; 2000 € pour l'Union Sportive Avignonnaise ; 1200 € pour l'Animation du Territoire Ouest d'Avignon.

- **IMPUTE** ces dépenses sur la ligne budgétaire 65.8249.65748 Politique de la Ville.

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer les avenants correspondants.

- **ADOpte** -

31 - ACTION CULTURELLE - CONVENTION D'OBJECTIFS : Association Théâtre du Chêne Noir/Ville d'Avignon (2015-2016-2017). Mme Catherine BUGEON, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** de passer une convention d'objectifs avec l'association du Théâtre du Chêne Noir pour une durée de 3 ans de 2015 à 2017.

- **DECIDE** que la subvention de la Ville d'Avignon en faveur de l'Association du Théâtre du Chêne Noir s'élèvera en fonctionnement à 220 000 euros pour l'année 2015.

- **IMPUTE** la subvention de fonctionnement sur la ligne 331 compte 65748,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer la convention à intervenir et tous documents qui pourraient s'avérer nécessaires.

- **ADOPTE** - Se sont abstenus : Mme LOUARD, M. PALY.

32 - ACTION CULTURELLE - CONVENTION D'OBJECTIFS : Convention d'objectifs Ville d'Avignon/Association Collection Lambert en Avignon pour les années 2015-2016-2017. Mme Catherine BUGEON, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOPTE** le principe de la signature d'une nouvelle convention d'objectifs tripartite Etat / Ville d'Avignon/Association Collection Lambert en Avignon,
- **DECIDE** que cette convention sera effective pour trois années de 2015 à 2017,
- **FIXE** la subvention de fonctionnement la Ville d'Avignon à 570 000 € pour l'année 2015,
- **IMPUTE** cette dotation au compte 65748 – 324,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer la convention à intervenir et tous documents qui pourraient s'avérer nécessaires.

- **ADOPTE** - Se sont abstenus : Mme MAS, M. LOTTIAUX. Ont voté contre : M. GLEMOT, Mme ROUMETTE, M. MERINDOL, M. CHRISTOS, Mme RIGAULT.

33 - ACTION CULTURELLE - CONVENTION D'OBJECTIFS : Convention d'objectifs Ville d'Avignon/Association Mises en scène 2014-2015-2016. Mme Catherine BUGEON, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** de passer une convention d'objectifs avec l'association «Mises en scène» pour les années 2014 à 2016,
- **FIXE** le montant de la subvention annuelle accordée à ladite association à 50 000 €, au titre des années 2014 et 2015,
- **IMPUTE** cette subvention au compte 65748,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer la convention à intervenir et tous les documents qui pourraient s'avérer nécessaires.

- **ADOPTE** -

34 - ACTION CULTURELLE - CONVENTION D'OBJECTIFS : Convention d'objectifs Ville d'Avignon/Etat/Département du Vaucluse/Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'Association "Les Hivernales" - 2015 - 2017. Mme Catherine BUGEON, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** les termes de la convention d'objectifs à intervenir de 2015 à 2017 entre : la Ville, l'État, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département de Vaucluse et l'Association « Les Hivernales ».
- **DECIDE** que la subvention annuelle de la Ville d'Avignon en faveur de l'Association « Les Hivernales » s'élèvera en fonctionnement à 65 000 € pour l'année 2015.
- **IMPUTE** la subvention de fonctionnement sur la ligne 331 compte 65748.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer la convention d'objectifs et tous documents qui pourraient s'avérer nécessaires.

- **ADOPTE** -

35 - ACTION CULTURELLE - CONVENTION D'OBJECTIFS : Convention triennale d'objectifs multipartite État/Ville d'Avignon/Communauté d'Agglomération du Grand Avignon/Département de Vaucluse/Région Provence Alpes Côte d'Azur/Association de gestion de l'Orchestre de Région Avignon Provence ORAP 2015-2017. Mme Catherine BUGEON, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** les termes de la convention d'objectifs à intervenir de 2015 à 2017 entre la Ville, l'État, la Région Provence Alpes Côte d'Azur, le Département de Vaucluse et de gestion de l'Orchestre Région Avignon Provence,
- **DECIDE** que la subvention de la Ville d'Avignon en faveur de gestion de l'Orchestre Région Avignon Provence s'élèvera en fonctionnement à 600 000 € pour l'année 2015,
- **IMPUTE** la subvention de fonctionnement sur la ligne 331 compte 65748,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l' élu(e) délégué(e) à signer tous documents qui pourraient s'avérer nécessaires.

- **ADOpte** - Se sont abstenus : Mme MAS, M. GLEMOT, Mme ROUMETTE, M. MERINDOL, M. CHRISTOS, M. LOTTIAUX, Mme RIGAULT, Mme LOUARD, M. PALY.

36 - ACTION CULTURELLE - CONVENTION D'OBJECTIFS : Convention quadripartite Ville d'Avignon/Ministère de la Culture /Association Jean VILAR/Bibliothèque Nationale de France (2015-2016-2017). Mme Catherine BUGEON, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le nouveau projet de convention quadripartite Ville d'Avignon/Ministère de la Culture/Association Jean VILAR/Bibliothèque Nationale de France pour 3 ans, du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017,
- **DECIDE** que le montant de la subvention municipale s'élèvera à 20 000 euros pour l'année 2015,
- **IMPUTE** cette subvention sur la ligne 65748-3391,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu (e) Délégué (e) à signer la convention à intervenir et toutes pièces qui pourraient s'avérer nécessaires.

- **ADOpte** -

37 - FÊTES ET ANIMATIONS : Cheval Passion - Edition 2015 - Convention à intervenir entre la Ville d'Avignon et la SAEM Avignon Tourisme - Autorisation de signer. M. André MATHIEU, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** les termes de la convention à intervenir entre la Ville et la SAEM Avignon Tourisme pour l'organisation de l'édition 2015 de Cheval Passion,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l' élu(e) délégué(e) à signer la convention de partenariat et toutes pièces nécessaires à son exécution.

- **ADOpte** -

38 - SPORTS : Conventions annuelles d'objectifs fixées entre la Ville et les clubs sportifs avignonnais - Saison 2014/2015. M. Mounir YEMMOUNI, Rapporteur. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les termes des conventions d'objectifs annuelles,
- **AUTORISE** le versement des premiers acomptes qui seront versés en janvier 2015,
- **IMPUTE** la dépense sur le compte 65/402/65748 de l'exercice 2015 pour l'ensemble des clubs sportifs, à l'exception du GAS 84, dont la dépense sera imputée sur le compte 65/402/65748 du BP 2014,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer la convention et toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

- **ADOPTE** -

39 - ENSEIGNEMENT : Réforme des rythmes scolaires - Conventionnement avec le secteur associatif pour les interventions périscolaires dans le cadre du Projet Éducatif Territorial - Période du 1er janvier au 3 juillet 2015. Mme Laurence ABEL RODET, Rapportrice. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOPTE** l'avenant / convention type d'animation dans le cadre du projet éducatif de territoire,
- **DECIDE** que les avenants ou conventions seront conclus avec les associations mentionnées dans l'annexe ci-jointe, ayant proposé un projet éducatif territorial, pour l'année scolaire 2014/2015,
- **ACCORDE** les subventions aux associations conformément à l'annexe récapitulative ci-jointe,
- **IMPUTE** les dépenses afférentes au chapitre 65 du budget général de la collectivité,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toutes pièces à intervenir en application de la présente délibération.

- **ADOPTE** -

ADMINISTRATION GENERALE : Délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire – Compte-rendu.

QUESTION ORALE

Mme le Maire, Présidente, indique qu'elle a reçu une question orale au nom du groupe « AVIGNON DEMAIN » de M. MERINDOL, et l'invite à la présenter.

M. MERINDOL :

Le tourisme fluvial à AVIGNON est en pleine expansion, je crois que nous pouvons tous nous en féliciter. Il est vrai que le panorama qui s'offre aux yeux des centaines de touristes débarquant quotidiennement est grandiose.

Hélas, les choses se gâtent vite si ceux-ci souhaitent visiter l'intra-muros pour accéder à la Place de l'Horloge ou encore flâner dans la zone piétonne, il y a un passage obligé que l'on souhaiterait voir royal, c'est l'impasse de l'Oratoire. Or, existe-t-il actuellement un lieu d'une saleté plus répugnante que celle du court tunnel par lequel les gens s'engouffrent ?

Pour le traverser, il faut pincer son nez, regarder où l'on met les pieds, parfois même se boucher les oreilles pour ne pas entendre les insultes et quolibets des squatteurs qui, régulièrement, se vautrent dans les ordures d'ailleurs. Ces derniers sont plus agressifs que leurs chiens.

Vous n'ignorez pas, Mme le Maire, qu'il est difficile voire impossible de faire une deuxième bonne impression, cela vaut pour les lieux, cela vaut pour les hommes également. Donc, aux touristes étrangers auxquels on a vanté la beauté de la cité des Papes, ce spectacle est absolument terrible, je les vois régulièrement médusés. Leurs accompagnateurs, au nombre desquels figurent des amis, sont scandalisés par l'inertie de la Ville. Je précise, de suite, que cette situation ne date pas de votre élection.

Nous souhaiterions vivement que soit apportée une correction à cet état des choses en connaissance de l'intérêt que vous portez à l'attractivité de notre Ville. Il y a des mesures de simple bon sens qui ne coûtent pas très cher à la Ville qu'il conviendrait de prendre, notamment, par exemple un nettoyage quotidien de ce court tunnel avec désinfectant bien évidemment mais également une remise en peinture relativement régulière des murs. Il faudrait établir une périodicité mais, à mon sens, celle-ci devra être relativement serrée, si l'on tient compte des souillures qui « fleurissent » - si je puis dire ! - très rapidement sur les murs. Nous pensons que la réalisation d'une fresque serait une fausse bonne idée si l'on tient compte de l'irrespect des tagueurs. Il y a d'autres solutions qui ne coûtent rien à la Ville, porter notamment le vidage de la poubelle à 4 fois par jour, il n'y en a qu'une, ou alors peut-être la pose temporaire d'une deuxième poubelle lors du Festival ou des mois d'été. Ceci relève tout simplement du bon sens.

Enfin, je pense qu'il serait utile dans le cadre du redéploiement des forces de police municipale de temps en temps, d'envoyer un ou deux agents le soir, à la tombée de la nuit car ce lieu, quand même, est assez inquiétant. Trouvez-vous normal, Mme le Maire, qu'à 19 Heures le soir des vendeuses sortant de leur magasin soient tenues de se former en groupe pour traverser cette voie aussi insalubre que dangereuse ? Certainement pas.

Je vous remercie de votre réponse.

Mme le Maire, Présidente :

Merci, M. MERINDOL. Je vais demander à Mme REZOUALI de vous apporter des éléments de réponse.

Mme REZOUALI :

Mme le Maire, mes chers collègues. La brigade environnement de la police municipale n'a jamais eu de réquisition concernant des dépôts sauvages à cet endroit. Une rencontre a eu lieu le mois dernier avec M. Jean-Claude BOURGEOIS représentant le conseil syndical de la résidence qui se trouve autour du passage.

Celui-ci nous faisait part de sa lassitude en ce qui concerne le nettoyage du passage et la présence de SDF, surtout le soir, ainsi que son souhait de faire fermer l'accès. Il n'a jamais mentionné de dépôts sauvages. Nous lui avons laissé nos coordonnées téléphoniques afin qu'il nous contacte si besoin. A ce jour, nous n'avons pas eu de réclamation. Il y a, certes occasionnellement, des marginaux qui pratiquent la mendicité et que la police municipale fait circuler régulièrement, mais de plus en plus rarement, suite aux nombreuses fiches de missions.

Il convient de rappeler la difficulté pour la Ville d'intervenir sur des propriétés privées puisque les murs du porche appartiennent à la copropriété «Les Jardins de l'Oratoire ». En revanche, le traitement des tags se poursuit puisque, aujourd'hui, ont dû être traités les tags signalés dans ce secteur. Je voudrais quand même rajouter qu'une quinzaine de tags ont été retirés, aujourd'hui, sur la Rocade, route de Morières.

Il reste, en effet, un tout petit graffiti mais vraiment minuscule sous le tunnel qui sera retiré dans la journée de demain. Il est vraiment tout petit.

Quant à la propreté, il faut savoir que cet espace est traité 5 jours sur 7, entre 6 H 30 et 7 Heures, par l'équipe en charge de l'intra-muros dédiée autour des remparts, poternes et pénétrantes.

Vous avez parlé, Monsieur, d'une poubelle à l'entrée du tunnel. Je suis désolée de vous dire qu'il n'y en a pas qu'une seule, il y en a 5 : une à l'entrée, une à la sortie, une de part et d'autre, et une un peu plus haut dans le tunnel. Je m'y suis encore rendue dernièrement, elles n'ont pas poussé du jour au lendemain, elles y sont depuis longtemps. Donc, je tiens à préciser qu'il n'y a pas qu'une corbeille parce que vous appelé cela « poubelles », il s'agit en réalité de corbeilles à papier.

Plus largement, au-delà des réponses ponctuelles, il est nécessaire que les services s'interrogent sur l'organisation d'une réponse rapide aux questions du nettoyage et de la lutte contre les dégradations dans la journée après les heures de passage normal des équipes qui font un travail difficile mais indispensable au bien vivre à Avignon. On ne peut que regretter de devoir constater l'inadaptation du mobilier urbain aux besoins des habitants. Poubelles trop petites en Centre Ville, trop rares en extra-muros. Mais aussi les comportements des habitants et visiteurs qui doivent prendre conscience des conséquences de leurs actes. Des actions de sensibilisation sont d'ailleurs programmées.

Mme le Maire, Présidente :

Merci, Mme REZOUALI pour ces éléments de réponse.

M. MERINDOL :

Je vous montrerai, avec grand plaisir des photos que j'ai prises tout récemment. Ce n'est pas moi qui ai mis des sacs poubelles à l'entrée, je suppose que vous me croyez, également des vélos attachés, cadenassés à la barrière de protection de la poterne par laquelle on franchit les remparts. Très souvent, je franchis cette porte au minimum 4 fois par jour, Madame, et j'y vois autour de la poubelle des sacs éventrés par les chiens errants. J'ai des photos à votre disposition, Madame, je crois que nous ne parlons pas le même langage.

Mme le Maire, Présidente :

Quelques éléments d'information M. MERINDOL. Je pense que Mme REZOUALI vous a répondu point par point. Nous avons été alertés dès l'été dernier de problématiques de propreté urbaine sur ce passage, j'avais donc demandé une

intervention des services, c'est suite à cette demande qu'il y a eu un certain nombre de mesures prises – dont celles qui viennent de vous être présentées.

Je connais moi-même bien ce passage parce que ayant été élue régionale pendant une dizaine d'années, l'antenne de la Région est située à proximité. Donc, il m'est arrivé parfois tardivement de sortir des bureaux de la Région et de passer par ce passage. Effectivement, parfois, j'ai pu constater qu'il y avait de l'occupation temporaire mais il est des fois où, franchement, je n'avais pas peur d'y passer. Donc, je pense qu'il ne faut pas non plus exagérer.

Nous avons bien conscience que c'est l'une des entrées aujourd'hui importante de notre ville parce que, effectivement, les bateaux de croisière et du tourisme fluvial, en fait, arrivent par cette entrée du passage et de la poterne de l'Oratoire.

J'ai demandé à Jacques MONTAIGNAC qui est adjoint au tourisme, depuis plusieurs mois, de commencer à réfléchir à comment nous pourrions mieux aménager ce cheminement et cette entrée qui est proposée aux touristes pour ensuite arriver rue Saint Agricole et remonter vers la Place de l'Horloge. Notamment, nous sommes en réflexion sur l'ancienne buvette qui appartient à la Ville. Il pourrait être intéressant d'y positionner temporairement du mois de mars au mois d'octobre une antenne de l'Office de Tourisme. C'est aussi dans cette logique-là que nous aimerions avoir une réflexion de requalification globale de cette entrée et de ce passage. Je pense que cela nous permettra sûrement d'être plus efficaces et efficients sur les enjeux de propreté urbaine et de sécurité. Mais je tiens à vous réaffirmer que nous sommes en intervention, y compris le 1er adjoint qui est là, sur la police municipale. Il y a des patrouilles qui tournent régulièrement à pied sur ce passage pour pouvoir faire en sorte, effectivement, que les habitants qui l'empruntent puisse retrouver une sérénité dans leur déambulation.

XXX

La séance est levée à **21h55** par Mme le Maire, Présidente.

XXX

Compte-rendu affiché le 19 décembre 2014

XXX